

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 334 portant expulsion de la Colonie du nommé Fnad, sujet tare,

n° 334

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 septembre 1914

Numéro JO
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro
30 septembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884; Attendu que le nommé Fuad sujet Turc, répand dans la population indigène des nouvelles de nature à troubler l'ordre public;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le nommé Fuad, sujet Turc, est expulsé du territoire de la Colonie. Art. 2.-Le présent arrêté devra être rendu immédiatement exécutoire. Art. 3.- Le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

Fernand DELTEL.